

**DELIBERATION (2023-10)
DU CONSEIL MUNICIPAL****OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2022 – budget assainissement.**

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 12

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. : Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Alain LAGRU), Michel MARTINIANI (pouvoir à Pascal BRUHAT).

Absent excusé : Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Patrick JULLIEN.

Monsieur le Président donne les résultats issus du compte administratif 2022 – budget assainissement:

- un excédent d'exploitation cumulé de 3 931,09 €
- un excédent d'investissement cumulé de 87 077,87 €

- Monsieur le Président propose :

- Qu'une somme de **3 931.09 €** soit versée au compte **002** en recettes de la section d'exploitation au Budget Primitif 2023.
- Qu'une somme de **87 077.87 €** soit inscrite au compte **001** en recettes de la section d'investissement au Budget Primitif 2023

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des 12 votants :

donnent leur accord pour que l'affectation du résultat au budget primitif 2023 soit opérée comme suit :

- * une somme de **3 932,00 €** versée au compte **002** en recettes de la section d'exploitation
- * un montant de **87 078,00 €** inscrit au compte **001** en recettes de la section d'investissement.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 7 mars 2023

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 7 mars 2023

Le Maire, Pascal BRUHAT.